

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 16 février 2026 à 18 heures

Séance ouverte à 18 h 00.

Etaient présents : Monsieur Denis HONORE, Maire, Président de séance, Mesdames Patricia ANAHORY SILVA, Gladys BONNET TREMOUIHAC Sylviane DESGRAND, Marion FRAISSE, Sandra FRISON, Blandine MONTERIMARD, Messieurs Vincent CHENEVIER, Stéphane DESGLENE, Dominique DILIGENT.

Etaient absents excusés : Madame Jessica MEYRAND-ROUILLER, Messieurs Florian ARNAUD, Maximilien CAVATA donne procuration à Vincent CHENEVIER, David BONNET donne procuration à Sylviane DESGRAND, Clément PELISSIER.

Monsieur Dominique DILIGENT a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour une délibération : Création d'un emploi permanent de Secrétaire Général de Mairie.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Affaire n° 1 : Vote des taux des taxes directes locales 2026.

Vote des taxes directes locales : pas d'augmentation des taux pour l'année 2026.

Voté à l'unanimité.

Affaire n° 2 : Affectation des résultats 2025.

M. le Maire rappelle la dissolution du budget du CCAS et indique qu'il est nécessaire d'intégrer le résultat dudit budget dans le budget communal.

Suite à l'adoption des Compte Financier Unique (CFU) communal et CCAS, M. le Maire rappelle les résultats et propose de les affecter

L'excédent de fonctionnement du budget CCAS est de 662.18€ et sera affecté comme suit :

- 662.18€ au compte 002

L'excédent de fonctionnement de 150 398.26€ sera affecté comme suit :

- 142 131.44€ au compte 1068
- 8 266.82€ au compte 002

Le déficit d'investissement de 62 365.58€ sera affecté comme suit :

- 62 365.58€ au compte 001

Le Conseil décide d'affecter les résultats comme proposé par M. le Maire

Voté à l'unanimité.

Affaire n° 3 : Amortissement dépenses aux comptes 204 et suivantes payées en 2025

Le Conseil Municipal décide d'amortir les dépenses effectuées aux comptes 204 et suivantes payées en 2025.

Voté à l'unanimité.

Affaire n° 4 : Neutralisation des amortissements de l'année 2026

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il existe un dispositif spécifique de neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées qui permet à la collectivité, après avoir inscrit les opérations relatives à l'amortissement des immobilisations et l'ensemble des autres dépenses et recettes du budget, de corriger un éventuel déséquilibre en utilisant la procédure de neutralisation.

Le Conseil Municipal procède à la neutralisation, dans sa totalité, des subventions d'équipement versées à l'article 681 (fond de concours et attribution de compensation d'investissement).

Voté à l'unanimité

Affaire n° 5 : Vote du budget primitif 2026

Le Maire présente au conseil municipal le Budget Primitif 2026 de la commune, chapitre par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Ayant entendu ses explications,

Après avoir délibéré, le Conseil :

- **adopte** le budget primitif 2026 de la commune.

Voté à l'unanimité

Affaire n° 6 : Retrait de la délibération n° 2026.04 Vente terrain communal à M. Lucas FANGET

Monsieur le Maire demande le retrait cette délibération étant donné que le 21 janvier 1983 une délibération a été prise concernant cette parcelle de terrain section B N° 178, le conseil municipal a donné jouissance gratuite de ce terrain au moto club de Villevocance (jouissance accordée pour la durée de vie de l'association).

Le conseil municipal, ACCEPTE le retrait de la délibération N° 2026.04 du 19/01/2026.

Voté à l'unanimité

Affaire n° 7 : Approbation de la convention de prestations juridiques avec la SELARL FESSLER & ASSOCIES pour le montage d'un syndicat intercommunal de gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire

Le Conseil Municipal approuve la convention de prestations juridiques avec la SELARL FESSLER & ASSOCIES pour la création d'un syndicat intercommunal de gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire en commun entre les cinq communes (Le Monestier, Vanosc, Vocance, St Julien Vocance et Villevocance).

Voté à l'unanimité

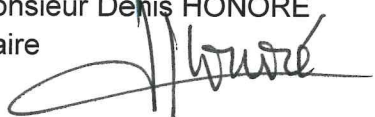
Affaire n° 8 : Création d'un emploi permanent de Secrétaire Général de Mairie

Le Conseil Municipal accepte la création à compter du 1er avril 2026 d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 15 heures 00 minutes, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Voté à l'unanimité

La séance est levée à 19 h 00.

Monsieur Denis HONORE
Maire



Monsieur Dominique DILIGENT
Secrétaire de séance

